****

**COMMUNE DE GREZIEU-LE-MARCHE**

Enquête publique sur le projet de révision du PLU

Par arrêté n°98/2023 du 20/11/2023 Monsieur le Maire de Grézieu-le-Marché a ordonné l’ouverture de l’enquête publique sur la révision du Plan Local d’Urbanisme.

Le plan local d’urbanisme est un document qui réglemente le droit des sols sur le territoire communal. Le projet de plan local d’urbanisme a fait l’objet d’une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale et le résumé non technique figurent dans le dossier soumis à enquête publique, dans le rapport de présentation du PLU.

Le projet de révision du Plan Local d’Urbanisme a fait l’objet d’un avis de l’Autorité environnementale, avis n°2023-ARA-AUPP-1317 rendu le 10/10/2023. L’avis et les réponses à cet avis apportées par la commune sont joint au dossier d’enquête.

L’enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs à partir du 9 janvier 2024 à 9h00 au 8 février 2024 à 17h00, à la Mairie de Grézieu-le-Marché – 19 rue des Sœurs 69 610 GREZIEU-LE-MARCHE.

La personne responsable du Plan Local d’Urbanisme est la commune de Grézieu-le-Marché, représentée par son maire Monsieur Didier BLANCHARD.

Toute information relative à la révision du plan local d’urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie de Grézieu-le-Marché – 19 rue des Sœurs 69 610 GREZIEU-LE-MARCHE – 04.78.48.41.30 ou par courrier électronique à : enquetepublique.plugrezieu@gmail.com

Monsieur Jean-Michel GAGNAIRE, retraité de la gendarmerie, Officier de police judiciaire, a été nommé en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E23000134/69 en date du 18 octobre 2023 par le Président du Tribunal Administratif de Lyon. Monsieur Jean-Pierre REVOL a été nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l’enquête publique, le public pourra consulter gratuitement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le dossier d’enquête publique en version numérique sur le site internet de la commune à l’adresse suivante : <https://grezieulemarche.fr/>

Pendant toute la durée de l’enquête publique, le dossier d’enquête publique en version papier sera consultable gratuitement à la mairie de Grézieu-le-Marché – 19 rue des Sœurs 69 610 GREZIEU-LE-MARCHE (siège de l’enquête publique), du 9 janvier 2024 à 9h00 au 8 février 2024 à 17h00 aux jours et heures habituels d’ouverture au public, le lundi entre 16h00 et 17h00, le mardi entre 8h30 et 12h00, le jeudi entre 14h00 et 17h30 et le samedi entre 9h00 et 11h30 sauf fermeture ou modifications d’horaires exceptionnels.

Par ailleurs, pendant toute la durée de l’enquête publique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie de Grézieu-le-Marché – 19 rue des Sœurs 69 610 GREZIEU-LE-MARCHE, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l’adresse suivante : [enquetepublique.plugrezieu@gmail.com](mailto:enquetepublique.plugrezieu@gmail.com)

Pendant toute la durée de l’enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur le registre d’enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Grézieu-le-Marché aux jours et heures habituels d’ouverture au public, sauf fermeture ou modifications d’horaires exceptionnels.

- soit lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront à la mairie de Grézieu-le-Marché :

Le mardi 9 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;

Le mardi 16 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;

Le samedi 27 janvier 2024 de 8h30 à 11h30 ;

Le jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 17h00.

- soit par courrier électronique à l’adresse suivante : enquetepublique.plugrezieu@gmail.com en précisant « à l’intention de Monsieur le commissaire enquêteur »,

- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l’adresse suivante : Mairie de Grézieu-le-Marché – 19 rue des Sœurs 69 610 GREZIEU-LE-MARCHE.

Au terme de l’enquête publique, le conseil municipal approuvera la révision du Plan Local d’Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Grézieu-le-Marché, aux jours et heures habituels d’ouverture, dès qu’ils seront reçus et pendant une durée d’un an à compter de la date de clôture de l’enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : <https://grezieulemarche.fr/>

L’arrêté municipal du 20/11/2023 cité ci-dessus est consultable à la mairie de Grézieu-le-Marché ainsi que sur le site internet de la commune : <https://grezieulemarche.fr/>

Le Maire,

Didier BLANCHARD